



Siège social : 17 bis avenue de la Puisaye  
89000 AUXERRE

## **PROCES VERBAL DE DELIBERATION**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUNI 2023**

Conformément au titre 6 des Statuts, les adhérents de l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 21 juin 2023, à 17 heures 30, au siège social de l'Association, sur invitation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume MARY, Président.

Mr MARY, Président, remercie l'ensemble des adhérents, membres du conseil d'administration, de la commission de contrôle, les partenaires présents ainsi que Mr MORIZE (Commissaire aux comptes) présents.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est composée des membres adhérents à jour de leur cotisation, c'est-à-dire des entreprises bénéficiant des services de l'AIST89 ou de leurs représentants. Il informe que le conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour de cette assemblée générale, le rapport sur l'organisation et le fonctionnement 2022, le rapport financier 2022 et le budget prévisionnel 2023. Il invite les adhérents présents à signer la feuille de présence et à remettre les pouvoirs éventuels, afin de pouvoir procéder au décompte des adhérents présents et représentés.

Sont présents : 14 adhérents, disposant de 40 voix,

Sont absents excusés (y compris membres C.A) : 22 adhérents représentant 30 voix,

Sont absents excusés (pouvoir à Mr Mary – Président) : 5 adhérents représentant 16 voix,

Sont absents excusés (pas de pouvoir) : 34 adhérents.

Sont excusés : Mme LALUQUE (Trésorière) – Mr BAILLY (Expert-comptable).

L'Assemblée peut donc prendre toutes décisions utiles conformément aux statuts.

Le Président précise que le bilan d'activité présenté à chaque assemblée générale couvre la période de temps à partir de l'AG précédente.

Il propose ensuite de commencer l'assemblée en reprenant l'ordre du jour prévu :

- 1/ Les activités de l'AIST 89 en 2022 ;
- 2/ L'adoption des comptes 2022 ;
- 3/ Le budget prévisionnel et les cotisations 2023 ;
- 4/ Questions diverses.

## **1/ les activités de l'AIST 89 en 2022 :**

Le Président passe la parole, dans un premier temps à Mme Cécile RIGOTHIER qui présente l'activité sous le focus des entreprises adhérentes et de leurs salariés. Dans un second temps, le Dr Sapin (médecin du travail) et Mme Lux (responsable du pôle prévention) retracent l'activité médicale et préventive de l'AIST 89 en 2022.

Le diaporama présenté en détail met en évidence les principales données chiffrées concernant l'activité des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :

- La répartition par taille et les effectifs des entreprises adhérentes,
- Les médecins du travail, l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail,
- Le suivi individuel des salariés : les consultations en santé au travail, leur évolution, les orientations, les avis des médecins du travail, le dispositif de l'AIST89 pour les inaptitudes et reclassements,
- Le service social et d'appui psychologique,
- Les actions en milieu de travail, la prévention des risques professionnels dans le cadre de la pluridisciplinarité, les fiches d'entreprise,
- Objectif DU, les réunions collectives,
- Les nouveaux modes d'intervention et de communication mis en œuvre,

**Le Président porte le rapport d'activités 2022 au vote qui est adopté à l'unanimité.**

## **2/ l'adoption des comptes 2022 :**

Mr MARY reprend la parole en l'absence de la Trésorière, Mme LALUQUE, pour la présentation des comptes qui ont été validés par le conseil d'administration.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 font apparaître une situation financière toujours saine, intégrant pour la première année le site de Joigny et la modélisation financière au Per capita.

### **• Le bilan**

Le bilan montre une structure financière très équilibrée avec des fonds propres à hauteur de 11.168 K€ dont 10.444 K€ au titre des fonds associatifs.

Depuis cette année, l'AIST89 ne fait plus apparaître d'endettement bancaire.

L'actif immobilisé représente une valeur nette comptable de 3.234 K€.

La trésorerie ressort à 9.428 K€.

### **• Le compte de résultat**

Le chiffre d'affaires est de 4.494 K€ en 2022 contre 3.859 K€ pour 2021, réparti de la manière suivante :

- Les cotisations des adhérents en 2022 3.855 K€ contre 3.621 K€ en 2021,
- La facturation des adhérents sous convention comme les agents de la fonction publique en 2022 135.400 € contre 90.376 € en 2021.

Cette année, nous faisons apparaître 2 nouvelles lignes de facturation :

- La facturation des nouveaux noms pour 216.505 € due au passage au Per Capita
- La facturation des absences injustifiées 80.034 €

Enfin, les loyers de l'ancien siège de l'AIST89, rue René Schaeffer à Auxerre, représentent 72.459 € contre 74.807 € en 2021.

Le total des produits d'exploitation passe de 4.384 K€ en 2021 à 4.869 K€ en 2022.

Le passage au Per Capita a engendré un chiffre d'affaires plus important par rapport aux années précédentes, le Conseil d'administration a de ce fait validé la restitution d'un avoir aux entreprises adhérentes de 705.000 €. Celui-ci sera redistribué au cours de l'été 2023, il sera de 15 € par salarié déclaré au 31 janvier 2022 (hors adhérents sous convention et adhérents à la facturation à l'acte).

Les charges externes représentent 784 K€ en 2022 contre 556 K€ en 2021 (hausse de l'électricité, du gaz, nouveau local à Joigny et charges afférentes, nouveau logiciel métier, mise en place de lignes dédiées sur l'ensemble des sites).

Une provision de 150.000 € pour des travaux envisagés sur le site d'Auxerre (vérification du revêtement sur gouttières et toitures (infiltration + nettoyage de la façade, création d'un hall d'accueil)

Les impôts et taxes passent de 94 K€ en 2021 à 100 K€ en 2022.

La masse salariale augmente à 3.268 K€ contre 3.093 K€ en 2021 (embauche d'un médecin en octobre 2022).

Le résultat d'exploitation est de 325.390 € en 2022.

Les produits financiers passent de 50.223 € en 2021 à 92.114 € en 2022.

Il ressort des comptes un résultat net comptable après impôt sur les sociétés de 374.881 €.

Telles sont les informations significatives à signaler.

Puis Monsieur MARY donne la parole à Monsieur MORIZE, Commissaire aux Comptes. Ce dernier certifie que les comptes annuels 2022 de l'AIST89, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'AIST89 à la fin de cet exercice.

Il présente ensuite son deuxième rapport concernant les conventions réglementées entre l'AIST89 et ses administrateurs et indique qu'aucune convention n'a été mise en place en 2022.

**Le Président porte les comptes et le rapport financier 2022 au vote qui sont adoptés à l'unanimité.**

### **3/ Le budget prévisionnel et les cotisations 2023 :**

#### **Budget prévisionnel 2023 :**

En l'absence de la Trésorière, le président présente le budget prévisionnel 2023, précisant que celui-ci a été validé par le conseil d'administration du 14 décembre 2022. Il tient compte d'un tarif de cotisation identique à celui de 2022, le budget 2023 ne présente pas d'investissement.

Le budget 2023 est un prolongement de celui 2022, l'antériorité courte des cotisations au Per Capita nous amenant à rester prudent.

### **Concernant les produits :**

Les cotisations sont basées sur de 2022, 47.700 salariés = 4.392 K€

Fonction publique : 90.000 €

Facturation nouveau noms : 100.000 €

Facturation d'absence : 35.000 €

### **Concernant les charges :**

Nous avons répercuté une augmentation prévisionnelle sur une grande majorité des postes comme l'électricité, le gaz et l'eau

S'agissant du poste salaires et charges nous avons pris en compte l'arrivée d'un poste médecin et une revalorisation des salaires des non-cadres de 2%.

Ce qui amène à présenter un résultat net de 321.494 € qui permettrait l'arrivée d'un deuxième médecin d'ici la fin de l'année.

**Le budget prévisionnel 2023 est porté au vote et adopté à l'unanimité.**

### Les cotisations 2023 :

Pour rappel, l'Assemblée générale du 23 juin 2021 avait validé le passage de la cotisation au 1er janvier 2022 selon le mode de calcul dit du « Per Capita » calculé à la personne physique suivie. La grille de cotisations 2022 avait été proposée et votée par le CA du 27 mai 2021 et ratifiée par l'assemblée générale du 23 juin 2021.

Voici la grille de cotisations 2022. Elle n'a donc pas à être ratifiée par l'assemblée générale d'aujourd'hui.

#### **Grille de cotisation per capita (personne physique suivie) AIST 89**

##### **Année 2023**

--> Cotisation annuelle Per Capita à la personne physique suivie pour tout salarié en CDI, CDD, contrats divers :

- Droit d'inscription : 16.34€ H.T. par salarié
- Employeur unique : 86€ H.T.
- Multi-employeurs\* : 43€ H.T. (entreprises adhérentes à l'AIST 89)
- Entreprises de Travail Temporaire : 86€ H.T. par salarié convoqué, présent ou non à la visite médicale.
- Apprentis de moins de 18 ans : 86€ H.T.
- Entreprises sous convention (salarié suivis) : 100€ H.T.
- Facturation absentéisme (non présenté ni excusé à un rendez-vous) : 86€ H.T.
- Frais de relance (Règl Int. Art.9) : 54,46€ H.T.

--> La cotisation annuelle comprenant 2 jours d'intervention de techniciens du Pôle Prévention par adhérent et par an :

- facturation si plus de 2 jours/an/entreprise : 499€ H.T. / jour

**--> Facturation formations :**

- Formation des sauveteurs-secouristes du travail :
- Formation initiale 250€ H.T. par stagiaire et 1400€ H.T. pour un groupe.
- Maintien et actualisation des compétences : 100€ H.T. par stagiaire et 535€ H.T. pour un groupe.
- Formation manutention de personnes :  
1700€ H.T. pour un groupe (3 jours de formation)

\*Est considéré « salarié multi-employeurs », tout salarié inscrit au minimum dans deux entreprises qui adhèrent chacune à l'AIST 89.

Les nouveaux salariés arrivés en cours d'année seront facturés au fur et à mesure.

**4/ Questions diverses : Information du Président :**

Le Président rappelle une nouvelle fois la fragilité concernant la démographie médicale, malgré l'arrivée de médecins du travail et collaborateur, l'AIST89 reste à flux tendu avec une réforme qui laisse peu de place aux délégations de tâches médicales.

Monsieur MARY propose aux participants qui le souhaitent de faire part de leurs questions diverses. Aucune question n'étant posée, le Président clôt l'assemblée générale.

Mr Guillaume MARY

Le Président

Mr Sylvain CINGET

Secrétaire de séance